



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



Rapport annuel

2011–2012

**DÉVELOPPER MES COMPÉTENCES
POUR MIEUX SOIGNER**

SOMMAIRE

Rapport du président	4
Rapport de la direction générale	6
Rapport de la secrétaire	7
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	11
Comité d'inspection professionnelle	12
Bureau du syndic	15
Conseil de discipline	16
Comité de révision des plaintes	18
Comité des finances	19
Comité du congrès	19
Comité de la formation	21
Comité ad hoc sur les médias sociaux	22
Comité d'orientation de la revue	22
Comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation	23
Service de la formation	24
Service de l'admission	26
Service des relations professionnelles	28
Service de l'inspection professionnelle	29
Service des communications	30
Service juridique	31
Rapport de la trésorière	32
Rapport des auditeurs indépendants	33
Bilan	34
État des résultats	35
État de l'évolution des soldes de fonds	36
Notes afférentes aux états financiers	37
Tableau des charges — fonds d'administration	40

MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.



PRÉSENTATION

MONTREAL, LE 15 JUIN 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice du Québec
Procureur général du Québec
Ministre responsable des
lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de ministre de la Justice
et responsable des lois professionnelles,
le rapport annuel de l'Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice finan-
cier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération
très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

MONTREAL, LE 15 JUIN 2012

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,
J'ai le plaisir de vous présenter, en votre
qualité de président de l'Assemblée
nationale, le rapport annuel de l'Ordre
des infirmières et infirmiers auxiliaires
du Québec.

Ce document couvre la période comprise
entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération
très distinguée.

Le ministre de la Justice du Québec
et ministre responsable des lois
professionnelles,
Jean-Marc Fournier

MONTREAL, LE 15 JUIN 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
En votre qualité de président de
l'Office des professions du Québec,
j'ai le plaisir de vous présenter le rapport
annuel de l'Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu
des travaux effectués pendant la période
comprise entre le 1^{er} avril 2011 et
le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération
très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation annuelle

Pour l'année 2011-2012, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2011 était de 170 \$.

Statistiques annuelles de l'OIIAQ, au 31 mars 2012

Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2011) :	23480
Infirmières auxiliaires	21251
Infirmiers auxiliaires	2229
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année :	2695
Nombre de réinscriptions en cours d'année :	1821
Nombre de non-inscriptions :	2315 au 1 ^{er} avril 2011 et 644 en cours d'année
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2012 :	25037
Infirmières auxiliaires	22522
Infirmiers auxiliaires	2515

Nombre de membres détenant certains types de permis

Type de permis	Nombre de membres
Permis temporaire*	68
Permis temporaire**	Aucun
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française.

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions.

Répartition des membres selon les régions administratives

Région	Total	%
Bas-Saint-Laurent	758	3,03%
Saguenay - Lac-Saint-Jean	1121	4,48%
Capitale-Nationale	2312	9,23%
Mauricie	836	3,34%
Estrie	1016	4,06%
Montréal	5235	20,91%
Outaouais	755	3,02%
Abitibi-Témiscamingue	414	1,65%
Côte-Nord	237	0,95%
Nord-du-Québec	50	0,20%

Région	Total	%
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	450	1,80%
Chaudière-Appalaches	1425	5,69%
Laval	1577	6,30%
Lanaudière	1820	7,27%
Laurentides	2091	8,35%
Montréal	4088	16,33%
Centre-du-Québec	729	2,91%
Autres régions	123	0,49%
Total	25037	100,00%



1^{re} rangée :
Nathalie Beaulieu,
Éric Bottollier-Lasquin,
Laura Kristof,
Sandra Giasson,
Nicole Vachon.

2^e rangée :
Manon Salvas,
Steve Quirion,
Claude Viet,
Josée Bissonnette,
Yvon Auclair,
Johanne Lévesque,
Nicole Bélanger.

Sont absents sur la photo :
Roxanne Coulombe,
Jacynthe Lafortune
ainsi que le personnel
de la direction.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Yvon Auclair,
commis de bureau
et préposé à l'entretien

Nathalie Beaulieu, agente
à la formation et à l'admission

Nicole Bélanger, agente
à la formation et à l'admission

Andrée Bertrand,
secrétaire de l'Ordre
et adjointe à la présidence

Josée Bissonnette, agente
à la formation et à l'admission

Manon Boisvert, inf. aux.,
directrice du Service de
l'inspection professionnelle

Éric Bottollier-Lasquin,
secrétaire de direction,
Direction générale et
Bureau de la secrétaire

François Brady,
inf. aux., syndic

Nadia Colella, inf. aux.,
directrice du Service de la
formation et de l'admission

Roxanne Coulombe,
secrétaire informatique
(à partir du 17 octobre 2011)

Sandra Giasson, secrétaire
de direction, Service de
l'inspection professionnelle
(jusqu'au 18 novembre 2011)

Laura Kristof,
secrétaire de direction,
Service des communications

Jacynthe Lafortune,
secrétaire de direction,
Service de l'inspection
professionnelle
(à partir du 17 janvier 2012)

Georges Ledoux, avocat,
directeur du Service juridique

Diane Levasseur,
directrice du Service des
relations professionnelles

Johanne Lévesque,
secrétaire-réceptionniste

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service
des communications

Steve Quirion, responsable
du Service informatique

Manon Salvas, secrétaire
de direction, Services des
relations professionnelles,
juridique et Bureau du syndic

Sylvie Tremblay,
inf. aux., syndique adjointe

Nicole Vachon, agente
à la formation et à l'admission

Claude Viet, responsable
des opérations comptables

**Chaque jour,
les infirmières
et infirmiers
auxiliaires
prodiguent des
soins aux
Québécois**





Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Régis Paradis

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2011-2012

Afin d'établir ses priorités pour l'année 2011-2012, le conseil d'administration de l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la pénurie de personnel infirmier, la planification de la main-d'œuvre (PMO), la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé sont autant de facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2011-2012 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation de notre mandat de protection du public;
- le développement et le rayonnement de la profession;
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et informer les membres et candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 1 538 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des inspecteurs du comité d'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale.

Discipline

Le syndic de l'Ordre a reçu 82 demandes d'enquête et a déposé 15 plaintes devant le conseil de discipline.

FORMATION ET ADMISSION

Règlement sur la formation continue obligatoire

Au cours de la dernière année, le Service de la formation a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, qui consiste à suivre dix heures de formation par période de référence de deux ans.

Au terme de la période de référence 2009-2011 et à la suite de l'envoi de deux avis par la secrétaire de l'Ordre, le comité exécutif a procédé à la suspension du droit d'exercer la profession de 546 membres, conformément à l'article 12 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. Au 31 mars 2012, 260 membres ne s'étaient pas conformés aux exigences du règlement.

Admission

Le Service de l'admission a traité 2 577 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Journées de formation

Les 1^{er} et 2 juin 2011, 753 personnes ont assisté à deux journées de formation au cours desquelles deux conférences ont été présentées. La première portait sur l'oncologie et la deuxième abordait les pratiques optimales des soins infirmiers dans les cas d'accident vasculaire cérébral.

Portail de formation

En cours d'année, le Service de la formation a coordonné un projet visant à développer un portail de formation en ligne. Ce projet devrait être finalisé et accessible pour tous les membres au cours des prochains mois.

Conférences régionales

Les infirmières auxiliaires ont été invitées à participer à des conférences régionales portant sur l'asthme. Au total, 2 136 infirmières auxiliaires y ont participé.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Examen professionnel

L'OIIAQ a poursuivi ses démarches auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin d'instaurer un examen professionnel obligatoire pour les candidates à la profession d'infirmière auxiliaire. En décembre 2011, l'Ordre a déposé à l'OPQ un document qui renferme ses arguments visant à modifier le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. En février dernier, l'OPQ a invité l'Ordre à venir lui présenter ce document. Une prochaine rencontre est d'ailleurs prévue à laquelle se joindront des représentants du MSSS et du MELS.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Tout au long de l'année, les établissements de santé et les centres de formation professionnelle ont continué à offrir aux infirmières auxiliaires la formation sur la thérapie intraveineuse, d'une durée de 21 heures. La réussite de cette formation permet à ces dernières d'obtenir l'attestation les autorisant à contribuer à la thérapie intraveineuse. Au 31 mars 2012, 9 634 membres, incluant les nouvelles diplômées du programme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)*, avaient reçu cette attestation.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont principalement porté sur les dossiers suivants :

- la mise à jour des *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salles d'opération*;
- la préparation d'un document concernant le rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives;
- la présentation d'une proposition de modification au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* dans le domaine de l'assistance ventilatoire afin d'y prévoir l'exercice des activités à domicile.

Comité de la main-d'œuvre infirmières et infirmières auxiliaires

Le MSSS a mis sur pied un comité de main-d'œuvre infirmières et infirmières auxiliaires réunissant des représentants des ordres professionnels, des syndicats, de l'AQESSS, des agences de santé et services sociaux et des directrices de soins infirmiers. Ce comité a pour mandat de dégager une vision commune des besoins de main-d'œuvre infirmières et infirmières auxiliaires.

VISIBILITÉ ET PROMOTION

Campagne publicitaire

Une vaste campagne publicitaire faisant la promotion de la profession a été diffusée sur les ondes du Réseau TVA et par la suite publiée sur les affiches lumineuses du métro de Montréal, les panneaux d'autoroutes ainsi que les abribus de toutes les régions du Québec. Cette campagne s'est déroulée de février à mai 2011.

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire

Le 5 mai 2011, dans le cadre de la campagne promotionnelle entourant la Journée de l'infirmière auxiliaire, l'Ordre a souligné l'événement sous le thème *Partout nous veillons à votre santé*. Une campagne publicitaire a d'ailleurs été organisée dans plusieurs quotidiens à travers le Québec pour promouvoir cet événement. Afin de soutenir les membres dans la préparation d'activités, une aide financière de 38 075 \$ ainsi que des documents et objets promotionnels ont été distribués dans 233 établissements publics et privés.

Site Web

Le Service des communications a poursuivi les travaux relatifs à la modernisation du site Web. Ainsi, pour inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, l'Ordre a organisé le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner un iPad 2*. Ce concours a connu un grand succès alors que 9 231 infirmières auxiliaires ont utilisé les services en ligne, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année dernière.

Partenariat

Dans l'optique d'accroître les services aux membres, l'OIIAQ a conclu une entente avec la Banque Nationale du Canada. Cette dernière propose une offre de produits et services bancaires qui sera disponible au cours des prochains mois pour les infirmières et infirmiers auxiliaires.

Dons

Grâce à l'entente de partenariat avec La Capitale assurances générales, l'OIIAQ remet chaque année, sous forme de dons, l'argent qui lui est versé en ristourne. Cette année, un don de 10 000 \$ a été fait à la Croix-Rouge canadienne pour les sinistrés de la Montérégie et un autre de 5 000 \$ à la Fondation Gilles Kègle, qui vient en aide aux personnes seules et démunies. Une somme de 3 000 \$ a aussi été versée à chacun des organismes suivants :

- la Maison Hélène-Lacroix, une maison d'hébergement sécuritaire pour femmes victimes de violence conjugale ou en difficulté;
- Lumi-Vie, un organisme qui offre un service d'accompagnement aux personnes en fin de vie ainsi qu'aux aidants naturels et aux personnes endeuillées;
- Relais pour la vie, de la Société canadienne du cancer, un événement qui réunit pendant 12 heures des personnes qui ont à cœur la lutte contre le cancer.

Assemblée générale 2011

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 3 juin 2011 à Orford, réunissant près de 175 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2010-2011 a été présenté. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont par ailleurs été soumis par l'auditrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a, quant à elle, présenté son rapport pour l'année 2010-2011.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et leur collaboration que l'OIIAQ a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2011-2012.


Régis Paradis, inf. aux.
président-directeur général

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le conseil d'administration, en respectant les principes de saine gestion.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Ressources humaines

La direction générale a :

- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue;
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis;
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'action des différents services;
- veillé à l'application de la convention collective des employés.

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- coordonné les travaux d'entretien de l'édifice;
- assuré l'achat et la mise à jour du matériel informatique afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

Fonds d'indemnisation

Ce fonds est inexistant.

Aspect financier

La gestion efficace et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis à l'Ordre de réaliser un surplus de 455 045 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle grâce à une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Programme d'assurance responsabilité civile

Les membres du conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.


Régis Paradis, inf. aux.
président-directeur général

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les règlements applicables de l'Ordre.

Andrée
Bertrand



RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

La secrétaire est également responsable de l'inscription au tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire a planifié et organisé la tenue des élections aux postes d'administrateurs pour sept régions.

Le dépouillement du scrutin s'est déroulé le 3 mai 2011. Les résultats sont les suivants :

RÉGION	ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR ACCLAMATION
Centre-du-Québec	Diane Blanchard
Chaudière-Appalaches	Louise Quirion
Estrie	Diane Lavers
Saguenay – Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Pierre Martin

RÉGION	ADMINISTRATEURS ÉLUS
Bas Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Luc St-Laurent
Capitale-Nationale	Hélène Alain Anne Bélanger André Richard
Mauricie	Johanne Vincent

AVIS DE COTISATION ET RÉINSCRIPTION DES MEMBRES AU TABLEAU DE L'ORDRE

La secrétaire a coordonné toutes les activités reliées à l'inscription annuelle des membres au tableau de l'Ordre. Elle a assuré la révision et la production de l'avis de cotisation ainsi que la gestion et le traitement des demandes de réinscription.

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Au terme de la période de référence 2009-2011 et à la suite de l'envoi de deux avis du bureau de la secrétaire, le comité exécutif a procédé à la suspension du droit d'exercer la profession de 546 membres, le tout suivant l'article 12 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. Au 31 mars 2012, 260 membres ne s'étaient pas conformés aux exigences dudit règlement.

***Les administrateurs
sont élus
pour un mandat
d'une durée
de quatre ans
qui se terminera
en juin 2015.***



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES (Date d'entrée en fonction à la suite de la dernière élection)

PRÉSIDENT

Régis Paradis, inf. aux.
(5 juin 2009)
Élu au suffrage universel
des membres

ADMINISTRATEURS ÉLUS

*Bas-Saint-Laurent et
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine*

Luc St-Laurent, inf. aux.
(3 juin 2011)

Jacques Gaulin, inf. aux.
(jusqu'au 3 juin 2011)

*Saguenay - Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord*

Pierre Martin, inf. aux.
(3 juin 2011)

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux.
(3 juin 2011)

Capitale-Nationale

Hélène Alain, inf. aux.
(3 juin 2011)

Anne Bélanger, inf. aux.
(3 juin 2011)

André Richard, inf. aux.
(3 juin 2011)

Ginette Jolin-Poulin, inf. aux.
(jusqu'au 3 juin 2011)

Jacques Sirois, inf. aux.
(jusqu'au 3 juin 2011)

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux.
(3 juin 2011)

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux.
(3 juin 2011)

Estrie

Diane Lavers, inf. aux.
(3 juin 2011)

Montréal

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux. (5 juin 2009)

Julie Inkel, inf. aux.
(5 juin 2009)

Christiane Pineault,
inf. aux. (5 juin 2009)

Montréal et Laval

Mireille Corriveau,
inf. aux. (5 juin 2009)

Martine Plante, inf. aux.
(5 juin 2009)

Lyne Tétreault, inf. aux.
(5 juin 2009)

Lise Therrien, inf. aux.
(5 juin 2009)

Claire Thouin, inf. aux.
(5 juin 2009)

Laurentides et Lanaudière

Ronald Beaudet, inf. aux.
(5 juin 2009)

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux.
(5 juin 2009)

*Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec*

Suzanne Lafrenière,
inf. aux. (5 juin 2009)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Michel Arnold
(jusqu'au 3 juin 2011)

Ghislain M. Dionne
(jusqu'au 3 juin 2011)

Nicole Fiset
(jusqu'au 3 juin 2011)

Robert Dufresne
(3 juin 2011)

Jeanne Duhaime
(3 juin 2011)

Noëlla Huot
(3 juin 2011)

Raymond Proulx
(3 juin 2011)

SECRÉTAIRE

Andrée Bertrand

Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2011 s'est tenue à Orford le 3 juin 2011.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le conseil d'administration a tenu sept réunions régulières et n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'année 2011-2012.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a :

- adopté le rapport annuel 2010-2011;
- adopté le plan stratégique et le plan d'action 2011-2012;
- adopté le calendrier des réunions du conseil d'administration 2012-2013;
- adopté le calendrier de visites de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle (CIP) 2012-2013;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2011;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité des finances;
- adopté le projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- adopté le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* dans ses deux versions, soit française et anglaise;
- adopté un budget pour le développement d'un portail de formation;
- autorisé le procureur de l'Ordre à préparer des modifications au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- accepté une proposition de partenariat avec la Banque Nationale du Canada;
- proposé de retenir les services de la firme PSB Boisjoli à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2011-2012.

ÉLECTIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE

Le conseil d'administration a nommé :

- Myriam Cuillier et Micheline Dufour, à titre d'inspecteurs du comité d'inspection professionnelle pour un mandat d'une durée de deux ans;
- Alain Sanfaçon, à titre de membre du comité de révision des plaintes pour un mandat se terminant en décembre 2012.

Le conseil d'administration a renouvelé le mandat d'une durée de deux ans des membres du conseil de discipline suivants :

Micheline Trudeau,
Marie-Isabelle Marchand,
Lucie Lepage,
Yvan Lachance,
Michel Renaud,
Nicole Poulin.

Cette année, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté le nouveau code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.



**Les infirmières
auxiliaires sont
des partenaires
essentiels
au sein du réseau
de la santé**

Le comité exécutif a tenu dix réunions régulières et sept réunions extraordinaires au cours de l'année. Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités décrites ci-dessous.



MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président

Lise Therrien, inf. aux.,
vice-présidente

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux., trésorière

Suzanne Lafrenière,
inf. aux., administratrice
(jusqu'en juin 2011)

Johanne Vincent,
inf. aux., administratrice
(depuis juin 2011)

Nicole Fiset,
administratrice nommée
(jusqu'en juin 2011)

Noëlla Huot,
administratrice nommée
(depuis juin 2011)

Andrée Bertrand, secrétaire

COMITÉ EXÉCUTIF

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Le comité a notamment :

- autorisé la délivrance d'un permis à 2 577 nouvelles diplômées;
- autorisé la délivrance d'un permis à 118 personnes à la suite des demandes d'équivalence de diplôme (15) ou de la formation (103);
- autorisé la délivrance d'un permis à 11 personnes en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- accordé un permis régulier à 36 personnes détenant un permis temporaire délivré en vertu de la *Charte de la langue française*;
- réinscrit 1 821 personnes au tableau;
- reconnu, en totalité ou en partie, 103 demandes d'équivalence de la formation;
- refusé neuf demandes d'équivalence de la formation ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre;
- procédé à la radiation de 2 315 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau au 1^{er} avril 2011 et de 644 en cours d'année pour différents motifs.

ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques;
- autorisé différents placements financiers;
- autorisé le renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017;
- autorisé l'achat de mobiliers de bureau;
- fixé la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée générale annuelle de juin 2012;
- adopté le calendrier 2012-2013 des réunions du comité exécutif;
- procédé à la suspension du droit d'exercer la profession de 546 membres, le tout suivant l'article 12 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec en se basant sur les Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire.

MEMBRES

Cheryl Allen, inf. aux.,
présidente

Nancy Mailhot, inf. aux.

Johanne Séguin, inf. aux.

Manon Boisvert, inf. aux.,
secrétaire

INSPECTEURS

Cheryl Allen, inf. aux.

Manon Boisvert, inf. aux.

Myriam Cuillerier, inf. aux.

Lyne Déssaillers, inf. aux.

Micheline Dufour, inf. aux.

Stéphanie Fortier, inf. aux.

Julie Grenier, inf. aux.

Julie St-Germain, inf. aux.

Line Steben, inf. aux.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Pour réaliser son mandat et accomplir ses fonctions, le CIP a principalement recours à un programme de surveillance générale des établissements de santé approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Lorsque requis, il procède à une inspection particulière de la compétence professionnelle d'un membre, conformément au Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.

RÉUNIONS

Le comité a tenu six réunions lors desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspection portant sur la compétence d'un membre.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS)* et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 1 538 infirmières auxiliaires réparties dans 12 établissements situés dans plusieurs régions du Québec (voir tableau ci-contre). Une visite s'est ajoutée en cours d'exercice à la suite d'un événement médiatisé.

Nombre de rapports de vérification du comité

Treize rapports d'inspection ont été préparés par le comité à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été produit à cet égard.

Synthèse des recommandations du comité

Les recommandations formulées par le CIP au cours de cet exercice ont porté principalement sur les aspects suivants :

- l'application rigoureuse du champ d'exercice et de certaines activités réservées;
- le rôle de l'infirmière auxiliaire à l'égard de la contribution à l'évaluation de la douleur;
- l'activité consistant à prodiguer des soins et traitements reliés aux plaies;

- l'administration des médicaments, notamment l'assurance de posséder des connaissances générales au sujet de la médication administrée, la rigueur quant à l'horaire, le respect des principes concernant leur préparation et l'adéquation de la documentation;
- l'application des mesures de contrôle de la qualité pour les soins rendus, traitements et médicaments reçus;
- la prévention et le contrôle des infections;
- la prévention des accidents, notamment l'entreposage sécuritaire des médicaments préparés et l'utilisation adéquate du matériel;
- la consignation des informations et observations aux dossiers selon les règles de l'art;
- l'accessibilité du dossier du client ou de tout rapport, registre ou autre document lié à la profession.

* À noter que les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC.

Suivi des recommandations

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant. Les infirmières auxiliaires ou le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), conjointement avec la Direction des soins infirmiers, doivent compléter un plan d'action proposant des mesures qui seront entreprises pour corriger les lacunes constatées lors des visites de surveillance générale. Au cours de l'année, le comité a étudié dix plans d'action.

VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE EFFECTUÉES

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS (NOMBRE D'INSTALLATIONS)	MEMBRES (NOMBRE)
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	CSSS des Basques	32
Saguenay – Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Aucun	0
Capitale-Nationale	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec	36
	Centre d'hébergement St-Jean-Eudes Inc.	24
	Centre de détention de Québec	9
Chaudière-Appalaches	Aucun	0
Mauricie	Aucun	0
Centre-du-Québec	Aucun	0
Estrie	CSSS du Granit (3)	64
Montréal et Laval	CSSS Cavendish (8)	91
	CSSS Jeanne-Mance (10)	286
	Centre hospitalier de l'Université de Montréal (3)	535
	L'Image d'Outremont	5
	Centre d'hébergement Champlain des Pommeters	22
Montréal	CSSS Pierre-Boucher (11)	342
	CSSS de la Haute-Yamaska (5)	92
Laurentides et Lanaudière	Aucun	0
Outaouais	Aucun	0
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Aucun	0

Pour réaliser son mandat et accomplir ses fonctions, le CIP a principalement recours à un programme de surveillance générale des établissements de santé approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre.

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE D'UN MEMBRE

Le comité a assuré le suivi d'un dossier de l'exercice précédent et a analysé quatre demandes d'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	2
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	2
Nombre de rapports d'inspection produits par le CIP	1
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection particulière a été suspendu (congé de maladie)	1
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Syndic, en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	2

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF

TYPE DE RECOM-MANDATION	OBLIGATION DE COMPLÉTER UN STAGE	OBLIGATION DE COMPLÉTER UN COURS DE PERFECTION-NEMENT	OBLIGATION DE COMPLÉTER LES DEUX
Sans limitation d'exercice	—	—	—
Avec limitation partielle d'exercice	—	1	—
Avec limitation totale d'exercice	—	—	—

Décisions du comité exécutif (CE)

Nombre de décisions du CE approuvant les recommandations du CIP	1
Nombre de décisions du CE rejetant les recommandations du CIP	0

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Identification des besoins de formation dans le cadre des visites de surveillance générale.
- Adoption du programme de visites de surveillance générale 2012-2013.
- Adoption d'un guide à l'usage de l'inspecteur pour la réalisation d'une inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre.
- Recrutement de trois nouveaux inspecteurs.
- Adoption d'un guide visant à préparer un membre à faire des représentations devant le comité d'inspection professionnelle.
- Adoption du rapport des constats de visites de surveillance générale de l'exercice professionnel dans les résidences pour personnes âgées (RPA) du Québec de 2009 à 2011.

**Grâce à leur
compétence
et leur approche
humaine,
la présence
des infirmières
auxiliaires
auprès des
personnes
malades
est rassurante**



Le syndic et la syndique adjointe sont nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements, et il détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

François Brady
Syndic



BUREAU DU SYNDIC

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : 82
Plaintes déposées devant le conseil de discipline : 15
Décisions du Bureau du syndic de ne pas porter plainte : 32
Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle : 2
Rapports de conciliation (*Code des professions*, art. 123.6) : 4
Dossiers reçus pendant l'année et demeurant ouverts à la fin de l'année : 41

USURPATION DU TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL

Infractions relatives à l'usurpation du titre

Demandes d'enquête, signalements et suivi de dossiers : 11
Poursuite pénale : Aucune

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demandes d'enquête, signalements et suivi de dossiers : 11
Poursuite pénale : Aucune

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année. Conséquemment, le comité exécutif n'a pas été dans l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou de désigner un arbitre pour entendre un différend portant sur un compte d'honoraires professionnels.



Sylvie Tremblay
Syndique adjointe

Le conseil reçoit et entend toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

MEMBRES

M^e Diane Larose
avocate, présidente
(jusqu'au 4 mars 2012)

M^e Delpha Bélanger
avocat, président
(depuis le 5 mars 2012)

Yvan Lachance, inf. aux.

Lucie Lepage, inf. aux.

Marie-Isabelle Marchand,
inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Micheline Trudeau,
inf. aux.

M^e France Joseph,
avocate, secrétaire

Manon Joseph, greffière

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a tenu 17 journées d'audience au cours de l'année. 15 plaintes ont été déposées au conseil de discipline, dont 14 par le syndic et une par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie

Article 3.01.03 : 12 chefs
Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Article 3.01.05 : 12 chefs
Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Article 3.02.01 : 2 chefs
Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Article 3.03.01 : 4 chefs
Le membre, dans l'exercice de sa profession, doit faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables.

Article 3.04.03 a) : 2 chefs
Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un membre :

a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie

Article 4.01.01 c) : 4 chefs
Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Article 4.01.01 f) : 2 chefs
Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.

Article 4.01.01 g) : 10 chefs
S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Article 4.01.01 l) : 14 chefs
Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Articles du Code des professions

Article 59.2 : 1 chef

Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

Article 149.1 : 4 chefs

Un syndic peut saisir le conseil de discipline, par voie de plainte, de toute décision d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'une infraction criminelle qui, de son avis, a un lien avec l'exercice de la profession. Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l'infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Le conseil de discipline prononce alors contre le professionnel, s'il le juge à propos, l'une ou l'autre des sanctions prévues à l'article 156.

Décision rejetant ou autorisant le rejet d'une plainte

Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimée

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimée sur certains chefs

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée sur certains chefs n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au conseil d'administration

Aucune décision du conseil de discipline formulant une recommandation au conseil d'administration n'a été rendue au cours de l'année.

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES AU COURS DE L'ANNÉE DÉCLARANT L'INTIMÉE COUPABLE ET IMPOSANT UNE SANCTION

NOMBRE DE CHEFS	CODE DE DÉONTOLOGIE / CODE DES PROFESSIONS	SANCTIONS
1 chef	Art. 149.1, Code des professions	Radiation temporaire de 4 ans. Sans frais ni déboursés. Dispense de publication de l'avis de la décision dans un journal.
7 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 2 semaines sur chacun des chefs n ^{os} 1 à 5 et 7 et radiation temporaire de 3 semaines sur le chef n ^o 6, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Art. 4.01.01 c)	Radiation temporaire de 3 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
5 chefs*	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (5 chefs) Art. 4.01.01 c) (chef n ^o 6) Art. 4.01.01.f) (chef n ^o 5)	Radiation temporaire d'une journée sur chacun des chefs lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Art. 59.2, Code des professions	Radiation temporaire de 3 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
5 chefs*	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chefs n ^{os} 1, 2 et 4) Art. 4.01.01 f) (chef n ^o 3) Art. 4.01.01 c) (chef n ^o 5)	Radiation temporaire de 3 semaines pour les chefs n ^{os} 1 à 4 et de 2 semaines pour le chef n ^o 5, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
9 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chefs n ^{os} 3, 4, 6, 8 et 9) Art. 4.01.01 c) (chefs n ^{os} 5 et 7) Art. 4.01. f) (chefs n ^{os} 1 et 2)	Radiation temporaire d'un mois pour les chefs n ^{os} 5 et 7, de 6 semaines pour les chefs n ^{os} 1 et 2 et de 7 semaines pour les chefs n ^{os} 3, 4, 6, 8 et 9, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 4 mois sur chacun des chefs, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Art. 4.01.01 c) et d) (chef n ^o 1) Art. 4.01.01 c) (chef n ^o 2)	Radiation temporaire de 3 mois sur chacun des chefs, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Art. 149.1, Code des professions	Radiation temporaire de 12 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
17 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05, et 4.01.01 k) (chefs n ^{os} 1, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 13) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chefs n ^{os} 2, 3, 8, 11, 12, 14, 15, 16 et 17)	Radiation temporaire de 8 semaines pour les chefs n ^{os} 1, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 13 et d'une semaine pour les chefs n ^{os} 2, 3, 8, 11, 12, 14, 15, 16 et 17, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
10 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chefs n ^{os} 1, 2, 4, 5, 6 et 7) Art. 4.01.01 c) (chefs n ^{os} 3, 8 et 9) Art. 4.01.01 f) (chef n ^o 10)	Radiation temporaire de 5 mois pour le chef n ^o 1, de 4 mois pour les chefs n ^{os} 2, 3, 8 et 9, de 8 mois pour le chef n ^o 7, de 2 mois pour les chefs n ^{os} 4, 5 et 6 et d'un mois pour le chef n ^o 10, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n ^o 1) Art. 4.01.01 c) (chef n ^o 2)	Radiation temporaire d'un mois pour le chef n ^o 1, et de 2 semaines pour le chef n ^o 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

* Décisions portées en appel au Tribunal des professions.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du Code des professions : 2.

CONSEIL DE DISCIPLINE (SUITE)

*Nombre et nature des
décisions du conseil rendues
au cours de l'année déclarant
l'intimée coupable*

Aucune décision.

SANCTIONS RENDUES DANS LES AUTRES CAS AU COURS DE L'ANNÉE

Aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à l'égard de plaintes déposées au cours de l'année.

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, cinq plaintes déposées au cours dudit exercice n'avaient pas encore été entendues par le conseil de discipline. Il y avait également 17 dossiers en délibéré suite à des audiences tenues pendant la même période et 20 dossiers en délibéré suite à des audiences tenues durant les exercices financiers précédents.

Appel au Tribunal des professions

Trois juges siègent au Tribunal des professions. Le plaignant ou l'intimée peut de plein droit porter en appel devant ce tribunal des décisions finales rendues par le conseil de discipline. Deux requêtes en appel ont été déposées au cours de l'année.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

*Conformément à l'article 123.3
du Code des professions, le comité
de révision des plaintes a pour mandat
de donner à toute personne qui
le requiert et qui a demandé au syndic
la tenue d'une enquête un avis relatif
à la décision du syndic de ne pas
porter plainte contre un membre de
l'Ordre devant le conseil de discipline.*

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Aucune demande d'avis n'a été déposée au cours de l'année.

MEMBRES

Laura Gariépy, inf. aux.

Serge Marquis, inf. aux.

Julie Thouin, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.
(depuis décembre 2011)

Robert Dufresne,
administrateur
nommé par l'Office des
professions du Québec
(depuis septembre 2011)

France Joseph,
avocate, secrétaire



COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au conseil d'administration, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et lui fait des recommandations, si nécessaire.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu trois rencontres au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : allocations de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit et honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2012-2013 et les a présentées au conseil d'administration.

MEMBRES

Jacques Gaulin, inf. aux.,
président, administrateur
(jusqu'au 3 juin 2011)

Martine Plante, inf. aux.,
présidente, administratrice
(depuis le 3 juin 2011)

Diane Blanchard, inf. aux.,
secrétaire, administratrice

Suzanne Lafrenière, inf. aux.,
administratrice

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux., trésorière,
personne-ressource,
administratrice

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général,
personne-ressource

COMITÉ DU CONGRÈS

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine la récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au conseil d'administration.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a :

- proposé des conférenciers et approuvé la grille des conférences;
- approuvé le thème et le visuel du congrès;
- déterminé le lieu du congrès 2014.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président

Diane Lavers, inf. aux.,
administratrice

Christiane Pineault, inf. aux.,
administratrice

Louise Quirion, inf. aux.,
administratrice (depuis juin 2011)

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service
des communications

Laura Kristof,
secrétaire de direction

*Éthique :
Respect
Intégrité
Compétence*



**La qualité des soins
et le respect des gens
sont des priorités
pour les infirmières
auxiliaires.**

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président

Claire Thouin, inf. aux.,
administratrice

Maryse Quesnel, responsable
du secteur Santé, représentante
du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport du Québec

Sonia Cliche,
directrice adjointe, Centre
de formation professionnelle
Compétences 2000,
représentante de la Fédération
des commissions scolaires
du Québec

Rosie Calabretta, conseillère
pédagogique, Centre de formation
professionnelle Pearson Adult
and Career Center, représentante
de l'Association québécoise
des commissions scolaires

**Ont également assisté
aux réunions du comité :**

Nadia Colella, inf. aux.,
directrice du Service de
la formation et de l'admission

Nicole Bélanger, agente
au Service de la formation
et de l'admission, secrétaire
du comité

COMITÉ DE LA FORMATION

LE COMITÉ A POUR FONCTIONS DE :

- revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration;
- donner son avis au conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année 2011-2012 et a examiné ou donné des avis portant sur les sujets suivants :

- le portrait des écoles publiques et privées 2011-2012;
- les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- la réintégration des compétences théoriques et pratiques en lien avec les soins prodigués auprès des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents(es) dans le programme SASI;
- le référentiel ainsi que les tableaux d'harmonisation;
- l'accès aux milieux de stage;
- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme SASI;
- le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- la formation d'appoint;
- le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec*;
- la révision des examens de l'OIIAQ pour les dossiers de reconnaissance d'équivalence;
- les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis;
- l'ajout d'une nouvelle école, soit le Centre de formation des Patriotes à Sainte-Julie, dans le réseau des établissements d'enseignement reconnus par le MELS offrant le programme SASI;
- le programme de formation à l'intention des infirmières auxiliaires au bloc opératoire;
- les différentes formations disponibles et diversifiées dans toutes les régions du Québec : soit la formation en ligne, les conférences régionales, les formations à distance (pharmacologie et diabète) ainsi que les formations offertes dans les centres de formation professionnelle.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président

Pierre Martin, inf. aux.,
administrateur

André Richard, inf. aux.,
administrateur

Jeanne Duhaime,
administratrice nommée

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service
des communications

COMITÉ AD HOC SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Le comité a pour mandat d'évaluer la pertinence d'intégrer les médias sociaux aux stratégies de communication de l'Ordre et de faire des recommandations au conseil d'administration.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a participé à une session de formation organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et a tenu une réunion au cours de laquelle il a :

- analysé les avantages et les risques pour l'organisation d'intégrer ces nouveaux moyens de communication;
- évalué et discuté des coûts de développement;
- évalué les ressources humaines à déployer pour la gestion d'un réseau social.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président

Mireille Corriveau, inf. aux.,
administratrice

Hélène Laprés, inf. aux.

Christine Rivard, inf. aux.

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service
des communications

Laura Kristof,
secrétaire de direction

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue Santé Québec afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de choisir des contenus répondant aux attentes des membres.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a approuvé :

- la publication d'un texte sur le cancer des ovaires incluant un questionnaire à compléter donnant droit à une heure de formation continue;
- la grille de contenu des trois numéros de la revue;
- la création d'une chronique sur la pharmacologie.

En plus d'informer les membres sur les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire durant l'année, trois dossiers spéciaux ont été publiés sur les sujets suivants : les soins à la personne âgée, la collaboration interprofessionnelle et la réorganisation du travail dans les établissements de santé.

COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Formé conformément à l'article 86.0.1 du Code des professions, le comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation a pour mandat d'entendre et de réviser, le cas échéant, toute décision rendue par le comité exécutif ne reconnaissant qu'une équivalence de la formation partielle ou ne reconnaissant pas l'équivalence des diplômes ou l'équivalence de la formation.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Une demande de révision a été transmise au comité pendant l'année et le comité a maintenu la décision du comité exécutif dans le dossier du candidat.

MEMBRES

Jusqu'au 3 juin 2011 :

Mireille Corriveau, inf. aux.,
administratrice

Ginette Jolin-Poulin, inf. aux.,
administratrice

Nicole Fiset,
administratrice nommée

Andrée Bertrand, secrétaire

Après le 3 juin 2011 :

Hélène Alain, inf. aux.,
administratrice

Luc St-Laurent, inf. aux.,
administrateur

Raymond Proulx,
administrateur nommé

Andrée Bertrand, secrétaire

Cette année, l'Ordre a poursuivi ses démarches auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin d'instaurer un examen professionnel obligatoire pour les candidates à la profession d'infirmière auxiliaire.



Nadia
Colella



Le Service de la formation a pour mandat de s'assurer que le programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) répond aux besoins du marché du travail et est dispensé par les centres de formation professionnelle (CFP) selon les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il veille également à maintenir et à mettre à jour les compétences des membres grâce à la formation continue.

SERVICE DE LA FORMATION

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Formation initiale

- Remise de la médaille du Mérite aux étudiantes s'étant le plus distinguées durant leur formation.
- Suivi auprès des centres de formation professionnelle (CFP) et en collaboration avec les représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de l'application du nouveau programme SASI.
- Participation à des présentations et séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès d'étudiantes et enseignantes du programme SASI.
- Visites de CFP afin d'informer et de sensibiliser les enseignantes et le personnel-cadre sur certains dossiers importants.
- Organisation d'une rencontre avec les enseignantes et directeurs des CFP ainsi que les responsables des services aux entreprises des différentes commissions scolaires afin d'échanger sur des dossiers touchant la profession.
- Présence au Salon Éducation Formation Carrières à Montréal et Québec en octobre 2011.
- Collaboration à la préparation d'un document dans le cadre des démarches de l'Ordre pour instaurer un examen professionnel.

Le Service a participé à l'organisation des journées de formation destinées aux membres, qui ont eu lieu les 1^{er} et 2 juin 2011.

Formation continue

Le Service a assuré le traitement des attestations et registres de formation continue en lien avec le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires* dont la période de référence se terminera le 31 mars 2013.

Le Service de la formation a :

- vérifié et approuvé divers contenus de formation;
- développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre à tous ses membres;
- coordonné le développement et la mise en place d'un portail de formation en ligne;
- assuré le suivi des demandes de formations à distance portant sur la pharmacologie et le diabète;

- assuré le suivi des formations portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur auprès des centres de formation professionnelle (CFP), des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des commissions scolaires;

- collaboré au développement d'un article de formation et suggéré d'autres sujets d'articles pour la revue *Santé Québec*.

De plus, le Service a participé à l'organisation des journées de formation destinées aux membres, qui ont eu lieu les 1^{er} et 2 juin 2011.

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue, voir à ce sujet le tableau ci-bas.

FORMATION EN LIGNE ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

TITRE DE LA FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Prévention des infections nosocomiales	41
Déficits cognitifs	72
Mathématiques et préparation des médicaments	70
Cardiologie 1 : angine stable et angine instable	75
Cardiologie 2	5
Pneumologie : MPOC	53
Santé mentale 1	30
TOTAL :	346

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

TITRE DE LA FORMATION	DURÉE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Soins liés au traitement des plaies *	10 heures	170
Pédiatrie : les altérations les plus courantes *	10 heures	28
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires *	10 heures	7
Prélèvements sanguins Installation d'un tube nasogastrique Administration de vaccins	10 heures 4 heures 6 heures	126
Accident vasculaire cérébral (AVC)/Ischémie cérébrale transitoire (ICT) *	10 heures	114
Système respiratoire : asthme chez l'enfant et l'adulte *	10 heures	0
L'oncologie mieux comprendre pour mieux soigner	2,5 heures	753
Pratiques optimales des soins infirmiers dans les cas d'AVC	2,5 heures	753
L'asthme : pratiques exemplaires et technique des inhalateurs	2 heures	2136
Pharmacologie à distance	45 heures	107
Diabète à distance	45 heures	142
TOTAL :		4336

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

** Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'Ordre.*

FORMATIONS PORTANT SUR LA CONTRIBUTION À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE (TIV) ET L'ASSISTANCE VENTILATOIRE (AV)

Le Service est responsable du traitement des documents confirmant la réussite de ces formations et des supervisions requises. En date du 31 mars 2012, 9 634 infirmières auxiliaires avaient obtenu leur attestation de l'OIIAQ concernant la TIV et 62 infirmières auxiliaires concernant l'AV, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

AUTRES ACTIVITÉS

La directrice du Service a participé aux rencontres suivantes avec :

- des représentants du MELS et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
- des infirmières auxiliaires qui exercent en établissement de santé;
- l'Agence de la santé et de services sociaux de Montréal dans le cadre du dossier de la planification de la main-d'œuvre;
- le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) portant sur les sujets suivants :
 - la révision de l'examen de l'Office québécois de la langue française (OQLF);
 - la formation continue des professionnels;
 - la reconnaissance des acquis et des compétences au Québec.

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ et de veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires

SERVICE DE L'ADMISSION

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Demandes de délivrance de permis pour les diplômés du Québec

Le Service de l'admission a traité 2 577 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme *Santé, assistance et soins infirmiers* (SASI), donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre. Le comité exécutif a délivré un permis et procédé à l'inscription de 2 577 personnes au tableau de l'Ordre.

Demandes de réinscription au tableau

Au cours de l'année, le comité exécutif a procédé à la réinscription au tableau de 1 821 infirmières auxiliaires.

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplômes et de la formation en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

Activités du comité

Le comité d'étude des équivalences a tenu sept réunions au cours de l'année et analysé 377* dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME

DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	4	4	—	—
Hors du Canada	5	5	—	—

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 9

* Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

MEMBRES

Micheline Busque,
inf. aux. et inf.

Suzie Hudon, inf.

**Ont aussi assisté
aux réunions du comité :**

Nadia Colella, inf. aux.,
directrice du Service de
la formation et de l'admission

Nathalie Beaulieu,
agente à la formation
et à l'admission

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	64	5	64	—	—
Hors du Canada	298	—	286	8	4

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR PAR L'ORDRE

NATURE	CANADA	HORS DU CANADA
Cours	—	—
Stage	—	—
Examen	60	33
Cours et stage	1	—
Stage et examen	—	—
Cours et examen	—	—
Cours, stage et examen	3	253
Autres	—	—

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR PAR L'ORDRE

NATURE	CANADA	HORS DU CANADA
Cours	—	—
Stage	—	—
Examen	—	—
Cours et stage	—	—
Stage et examen	—	—
Cours et examen	—	—
Cours, stage et examen	—	—
Autres	—	—

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec : 377

RECOMMANDATIONS FAITES AU COMITÉ EXÉCUTIF PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

NATURE DES DEMANDES	NOMBRES
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis à la suite de l'examen des demandes d'équivalence (diplômes et formation)	118*
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur	11
Recommandations concernant la reconnaissance totale ou partielle d'équivalence de la formation	103
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence	9
TOTAL	241

Pour compléter l'étude de leur dossier d'admission, 260 candidats se sont présentés à 12 sessions d'examen au cours de l'année.

MESURES PRISES POUR ASSURER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS AUX PERSONNES DIPLÔMÉES À L'ÉTRANGER

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du *Code des professions*, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

Formation d'appoint - Application du Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Service a suggéré à 199 personnes de s'inscrire à la formation d'appoint de 570 heures donnée par les centres de formation professionnelle de leur région.

Aucune recommandation imposant l'obligation de suivre un programme de formation n'a été formulée au comité exécutif.

AUTRES DOSSIERS

- Participation à deux rencontres avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de modifier les formations d'appoint ainsi que les outils d'évaluation à l'intention des clientèles québécoise et immigrante.
- Mise à jour de tous les documents utilisés par la clientèle immigrante ainsi que les informations relatives sur le site Internet.
- Organiser et superviser les examens tenus tout au long de l'année.
- Participation à un groupe de travail sur la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger regroupant toutes les provinces canadiennes.

* Les 118 recommandations se détaillent comme suit : 15 recommandations relatives à des demandes d'équivalence de diplômes en provenance de candidats canadiens; 103 recommandations concernant des demandes d'équivalence de la formation, dont 32 demandes de candidats du Canada et 71 de l'extérieur du Canada.

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects liés à leur pratique professionnelle et de promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le conseil d'administration de l'Ordre.

Diane
Levasseur



SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

La directrice du Service joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Ce rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment sur le champ d'exercice et les activités réservées aux infirmières auxiliaires et le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé aux rencontres et conférences téléphoniques :

- du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec dont les travaux ont principalement porté sur :
 - la mise à jour des *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salles d'opération*;
 - la préparation d'un document concernant le rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives;
 - la présentation d'une proposition de modification au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* dans le domaine de l'assistance ventilatoire afin d'y prévoir l'exercice des activités à domicile;
- du groupe d'experts mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dont le mandat est de proposer l'élaboration de programmes de formation en ligne pour les infirmières et les infirmières auxiliaires qui exercent au bloc opératoire;
- du Collège des médecins concernant le projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*.

Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) et Commissions infirmières régionales (CIR)

Le Service a organisé ou planifié :

- la tenue d'un colloque à l'intention des membres des CIIA;
- une activité visant les infirmières auxiliaires membres des CIR;
- les activités liées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2011 (aide financière et matériel promotionnel).

La directrice du Service a aussi rencontré les personnes suivantes :

- les membres, les CIIA et les directrices de soins infirmiers;
- des représentants du MSSS;
- des représentants de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS);
- des représentants de l'Office des professions du Québec (OPQ);
- des représentants syndicaux.

AUTRES ACTIVITÉS

- Collaboration avec le MSSS, les agences de la santé et des services sociaux et les établissements dans le cadre des activités de formation liées à la thérapie intraveineuse.
- Membre du comité de main-d'œuvre infirmières et infirmières auxiliaires (MSSS).
- Membre du comité aviseur concernant la révision de l'offre de services en CHSLD (MSSS).
- Collaboration avec le MSSS et autres partenaires concernant la pénurie de médicaments injectables (dossier Sandoz).
- Collaboration avec la directrice des communications à la rédaction et la révision des publications de l'Ordre.
- Collaboration à la préparation d'un document dans le cadre des démarches de l'Ordre pour instaurer un examen professionnel.
- Collaboration à la mise à jour d'un document explicatif sur les activités professionnelles des infirmières auxiliaires.
- Collaboration à la rédaction de la section intitulée *Divers aspects de la pratique professionnelle* publiée dans la *Foire aux questions* du site de l'Ordre.

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat de vérifier l'application et le respect des dispositions législatives et des règlements de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle.

Manon
Boisvert



SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En collaboration avec les inspecteurs nommés par le conseil d'administration, le Service assiste le comité d'inspection professionnelle (CIP) dans l'exercice de son mandat et veille à ce que l'ensemble des infirmières auxiliaires se conforme aux normes et standards de la profession et maintienne à jour leurs connaissances pour dispenser des soins de qualité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Activités de surveillance de l'exercice professionnel

- Coordination et contrôle de l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel, de même que le suivi des décisions prises par le CIP.
- Collaboration à l'élaboration du rapport de visites de surveillance générale de l'exercice professionnel des infirmières auxiliaires dans les résidences pour personnes âgées (RPA) du Québec, de 2009 à 2011.
- Création d'un *Guide pratique* pour soutenir les inspecteurs lors d'une évaluation particulière de la compétence d'un membre.
- Réalisation d'un *Guide* visant à préparer les membres qui doivent se présenter à une audition devant le comité d'inspection professionnelle.
- Collaboration au développement de la formation continue par la compilation des besoins de formation énoncés par les membres en cours de visite de surveillance incluant ceux ciblés par les membres du comité.
- Poursuite des travaux concernant la refonte du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* en vue du dépôt à l'Office des professions du Québec.

Activités du Service

- Développement d'un programme informatique en soutien au programme de surveillance générale.
- Recrutement et formation de trois nouveaux inspecteurs.
- Planification et organisation d'ateliers de formations destinés aux inspecteurs et membres du CIP.

AUTRES ACTIVITÉS

- Représentation au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément (CQA).
- Participation à deux rencontres du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), dont l'une portant sur la sécurité des technologies de l'information et l'autre sur l'application des principes de bonne gouvernance.

***Le Service assiste
le comité d'inspection
professionnelle (CIP)
dans l'exercice
de son mandat.***

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et l'image de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le conseil d'administration et les membres.

Catherine-Dominique
Nantel



SERVICE DES COMMUNICATIONS

La directrice du Service assume un rôle-conseil auprès de la présidence, des membres du conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs de l'organisation. Elle assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication liés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Relations de presse

Le Service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin. Un article a été publié dans le magazine *Premium* dans le cadre d'un dossier spécial sur les ordres professionnels.

Actions stratégiques

Le Service a assuré la mise en œuvre de la deuxième phase du plan de communication 2010-2012. Parmi les activités à réaliser, il était prévu d'intégrer les médias sociaux aux outils de communication de l'OIIAQ. Pour ce faire, le conseil d'administration a formé un comité pour évaluer le projet. Le comité fera ses recommandations à l'automne 2012.

Promotion

- Achat d'espaces publicitaires dans le magazine *Mode d'Emploi*, *Les carrières d'avenir 2012* des Éditions Jobboom et le *Palmarès des carrières 2012* de Septembre Éditeurs.
- Kiosque au Salon Éducation Formation Carrière à Montréal et Québec en octobre 2011.
- Commandite des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique 2012.
- En vue d'augmenter la notoriété de l'Ordre auprès du grand public et d'accroître le sentiment d'appartenance des membres, une campagne de publicité a été diffusée sur les ondes du Réseau TVA. En plus des affiches lumineuses dans le métro de Montréal, des espaces publicitaires ont été réservés sur les panneaux d'autoroute et les abribus de toutes les régions du Québec.
- Sous le thème **Partout, nous veillons à votre santé**, organisation d'une campagne publicitaire dans les quotidiens à travers le Québec, ainsi que dans les magazines du CHUM et de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) à l'occasion de la **Journée de l'infirmière auxiliaire 2011**, incluant la diffusion d'un communiqué de presse.

Événements

- Organisation des journées de formation qui se sont déroulées à Orford les 1^{er} et 2 juin 2011, réunissant près de 800 membres.
- Organisation de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 3 juin 2011 à Orford.

Publications

- Élaboration de trois numéros de la revue *Santé Québec* et organisation des réunions du comité d'orientation de la revue.
- Production de trois bulletins *Le Babillard* destinés aux comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).
- Réalisation du *Rapport annuel 2011-2012*.
- Révision et production de la version anglaise du document *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*.
- Révision et production du programme de formation continue et des conférences régionales 2011.

Site Web

Le Service des communications a coordonné les travaux liés à l'évolution du site Web de l'OIIAQ.

Afin d'inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner un iPad 2* a été organisé en janvier 2012.

AUTRE DOSSIER

Commercialisation des médias de l'OIIAQ

Dans le cadre du projet de commercialisation des médias, le Service a fait des démarches afin de développer de nouveaux partenariats. L'OIIAQ a ainsi conclu une entente avec la Banque Nationale du Canada. Cette dernière propose une offre de produits et services bancaires qui sera disponible au cours des prochains mois pour les infirmières et infirmiers auxiliaires.

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des avis juridiques sur toute question les concernant. L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire, d'exercice illégal ainsi que pour les dossiers liés à l'état de santé des membres en vertu des articles 48 et suivants du Code des professions. Il conseille et représente également le Bureau du syndic dans toutes les affaires disciplinaires.

Georges
Ledoux



SERVICE JURIDIQUE

L'avocat joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, documents, rapports et mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Activités réglementaires

- Poursuite des travaux concernant la refonte du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.

Rencontres avec les ministères, organismes, membres, enseignantes et étudiantes

Le conseiller juridique a assisté à une ou des rencontres avec :

- les infirmières auxiliaires de divers établissements de santé du Québec à l'occasion de la journée de l'infirmière auxiliaire;
- les enseignantes et les étudiantes du programme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* de plusieurs centres de formation professionnelle afin de leur présenter le fonctionnement et les principales responsabilités d'un ordre professionnel et le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Travaux du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

- Participation aux réunions de ce comité dont les travaux ont principalement porté sur la mise à jour des *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salles d'opération*.
- Préparation d'un document concernant le rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives.
- Présentation d'une proposition de modification au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière auxiliaire* dans le domaine de l'assistance ventilatoire afin d'y prévoir l'exercice des activités à domicile.

AUTRES ACTIVITÉS

Le conseiller juridique a également participé ou assisté à de nombreuses rencontres avec divers comités et représentants du milieu :

- le Comité consultatif clinique (CCC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant le Dossier de santé informatisé du Québec (DSQ);
- le comité de maintien de l'équité salariale de l'OIIAQ;
- le comité de l'Office des professions du Québec concernant la réglementation professionnelle;
- les infirmières auxiliaires siégeant aux diverses commissions infirmières régionales;
- des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et des représentants de l'AQESSS;
- des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) concernant l'application de l'Accord sur le commerce intérieur;
- les membres du comité d'inspection professionnelle et des inspecteurs concernant le nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- des membres de la direction des soins infirmiers et de infirmières auxiliaires du CSSS Champlain–Charles-Lemoyne;
- le Commissaire au lobbyisme.

Le conseiller juridique a également collaboré à la préparation :

- d'un document et a assisté à une rencontre avec l'Office des professions du Québec dans le cadre des démarches de l'Ordre pour instaurer un examen professionnel;
- d'un document intitulé *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire – Champ d'exercice, activités réservées et autorisées* (versions française et anglaise);
- d'une foire aux questions publiée sur le site Web de l'Ordre concernant divers aspects de la pratique professionnelle de l'infirmière auxiliaire.

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité exécutif et au conseil d'administration.

Carmelle
Champagne-Chagnon



RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif;
- présentation des états financiers périodiques au conseil d'administration;
- vérification biannuelle de la situation financière par le comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le conseil d'administration;
- audit externe annuel par la firme PSB Boisjoli et présentation de son rapport au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2012 affiche des revenus du Fonds d'administration de 4 865 935 \$, ce qui signifie une augmentation de 374 601 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 4 427 209 \$, soit une augmentation de 91 841 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2012 est de 438 726 \$ pour le Fonds d'administration et de 455 045 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au conseil d'administration. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2011-2012.

Carmelle Champagne-Chagnon

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux.,
trésorière

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

*Aux membres de
L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

P. S. / Baingohi SENEKE

Comptables agréés
Montréal, le 10 mai 2012

CA auditeur permis n° 12122

BILAN

Au 31 mars 2012

2012

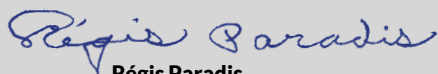
2011

	FONDS D'ADMINISTRATION	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE			
	\$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	Total \$	Total \$
Actif à court terme					
Encaisse	5 032 025	—	—	5 032 025	4 098 770
Débiteurs	136 700	—	—	136 700	191 225
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	—	—	44 630*	—	—
Frais payés d'avance	108 705	—	—	108 705	60 043
Ristournes à recevoir	—	44 630	—	44 630	39 304
	5 277 430	44 630	44 630*	5 322 060	4 389 342
Dépôts – La Capitale, assurances générales	—	500 000	1 334 124	1 834 124	1 820 651
Placements disponibles à la vente (note 4)	1 950 558	—	—	1 950 558	1 810 321
Immobilisations corporelles (note 5)	406 464	—	—	406 464	425 291
Immobilisations incorporelles (note 5)	61 692	—	—	61 692	41 478
Total de l'actif	7 696 144	544 630	1 378 754	9 574 898	8 487 083
Passif à court terme					
Créditeurs	449 633	—	5 533	455 166	553 800
Dû à l'Office des professions du Québec	608 308	—	—	608 308	542 384
Cotisations et autres revenus perçus d'avance	3 479 118	—	—	3 479 118	2 829 859
Dû au Fonds de prévention*	—	44 630*	—	—	—
	4 537 059	44 630*	5 533	4 542 592	3 926 043
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	468 156	—	—	468 156	466 769
Affectations d'origine interne	—	500 000	1 373 221	1 873 221	1 856 901
Non grevés d'affectations	2 690 929	—	—	2 690 929	2 237 370
	3 159 085	500 000	1 373 221	5 032 306	4 561 040
Total du passif et des soldes de fonds	7 696 144	544 630	1 378 754	9 574 898	8 487 083

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le conseil d'administration


Régis Paradis,
 Le président


Carmelle Champagne-Chagnon,
 La trésorière

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars 2012

2012

2011

	FONDS D'ADMINISTRATION	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE			
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Cotisations	4 182 548	—	—	4 182 548	3 912 607
Réinscriptions et admissions	374 962	—	—	374 962	271 950
Congrès et assemblée générale	—	—	—	—	61 110
Revenus de placements	127 885	25 000	65 289	218 174	205 276
Formation continue	103 875	—	—	103 875	59 817
Divers	44 232	—	—	44 232	28 262
Publicité	32 433	—	—	32 433	41 814
Ristournes	—	44 630	—	44 630	39 304
	4 865 935	69 630	65 289	5 000 853	4 620 140
Charges (note 11)					
Services aux membres	223 659	—	—	223 659	223 099
Inspection professionnelle	296 077	—	—	296 077	290 371
Admission et évaluation	89 751	—	—	89 751	84 997
Formation	649 575	—	—	649 575	569 258
Communications	609 752	—	—	609 752	689 822
Discipline	225 129	—	—	225 129	182 423
Assemblée générale	53 622	—	—	53 622	43 831
Conseil d'administration	163 195	—	—	163 195	136 570
Comité exécutif	19 820	—	—	19 820	30 735
Comités du conseil d'administration	9 218	—	—	9 218	10 907
Administration	676 332	—	—	676 332	613 115
Services juridiques	173 965	—	—	173 965	154 481
Informatique	248 841	—	—	248 841	253 106
Secrétariat général	206 052	—	118 599	324 651	292 268
Projets spéciaux	223 695	—	—	223 695	348 311
Gestion financière	236 890	—	—	236 890	206 020
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	321 636	—	—	321 636	317 258
	4 427 209	—	118 599	4 545 808	4 446 572
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	438 726	69 630	(53 310)	455 045	173 568

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice clos le 31 mars 2012

2012

2011

	FONDS D'ADMINISTRATION		PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE			
	Investis en immobilisations \$	Non grevés d'affectation \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	Total \$	Total \$
Solde de fonds au début de l'exercice	466 769	2 237 370	500 000	1 356 901	4 561 040	4 378 580
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(79 543)	518 269	69 630	(53 310)	455 045	173 568
Virement interfonds (note 6)	—	—	(69 630)	69 630	—	—
Investissement en immobilisations	80 930	(80 930)	—	—	—	—
	468 156	2 674 709	500 000	1 373 221	5 016 085	4 552 148
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice	—	16 220	—	—	16 220	8 892
Solde de fonds à la fin de l'exercice	468 156	2 690 929	500 000	1 373 221	5 032 306	4 561 040

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« l'Ordre ») est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline et l'inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre procède au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres annuellement. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes, sous condition que l'indice de perte du programme tel que défini à la convention soit inférieur ou égal à 25 %. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, la prime par membre est de 4,92 \$.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle ». Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. Elle comprend un Fonds de stabilisation des primes, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre, servant à garantir la stabilité des primes futures, ainsi qu'un Fonds de prévention lequel est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts payés lorsque le Fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, majoré de 1 % et d'un minimum garanti de 5 % en autant que le montant des deux fonds soit maintenu à 1 000 001 \$ et plus. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement. Les dépôts de l'Ordre, s'il y a lieu, ne sont pas affectés par le surplus/déficit d'opération.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements et les ristournes sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. La prime d'assurance est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 1 000 000 \$ dans ce fonds.

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2012 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains ou pertes sur disposition sont constatés au moment de la transaction en utilisant la méthode du coût moyen.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l'état des résultats. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

ACTIF/PASSIFS	CATÉGORIES	ÉVALUATION SUBSÉQUENTE
Encaisse	Détenue à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût
Ristournes à recevoir	Prêts et créances	Coût
Dépôts – La Capitale, assurances générales	Détenus jusqu'à échéance	Coût
Placements disponibles à la vente	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût
Dû à l'Office des professions du Québec	Autres passifs financiers	Coût

Les placements sont évalués sur la base des cotisations obtenues de maisons de courtages certifiées.

Tel que permis par les normes comptables, l'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA en matière d'informations à fournir et de présentation portant sur les instruments financiers. L'Ordre présente donc à la note 10 les risques liés aux instruments financiers ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile en utilisant les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

	MÉTHODE	TAUX ET PÉRIODE
Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile en utilisant la méthode linéaire sur 5 ans.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et s'il y a lieu, des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. NORMES COMPTABLES FUTURES

L'ICCA a procédé à une refonte en profondeur de l'ensemble des normes comptables canadiennes lesquelles sont consignées aux Parties I à IV du Manuel de l'ICCA « le Manuel ». En conséquence de ces changements, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif « OSBL », tel que l'Ordre, auront le choix d'adopter soit les normes internationales d'informations financières contenues à la Partie I, soit les normes applicables pour les entreprises à capital fermé contenues à la Partie II ainsi que celles de la Partie III spécifiques aux OSBL. L'Ordre a adopté les normes contenues aux Parties II et III du Manuel.

4. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et sont constitués d'obligations gouvernementales et municipales, de certificats de placements garantis, ainsi que d'un titre de participation sous la forme d'un billet dont le capital est garanti à l'échéance. Les obligations et certificats de placement garantis portent intérêt à des taux annuels variant de 2,00 % à 4,55 % et les échéances s'étendent d'avril 2012 à décembre 2016.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	COÛT \$	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ \$	NET 2012 \$	NET 2011 \$
Immobilisations corporelles				
Terrain	60 700	—	60 700	60 700
Bâtiment	1 023 339	707 443	315 896	345 135
Mobilier et équipement de bureau	93 738	64 844	28 894	15 509
Équipement informatique	34 448	33 474	974	3 947
	1 212 225	805 761	406 464	425 291
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	170 346	158 993	11 353	41 478
Logiciel en développement	50 339	—	50 339	—
	220 685	158 993	61 692	41 478

Les coûts liés au logiciel en développement encourus au cours de l'exercice 2012 seront amortis lorsqu'il sera mis en service.

6. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 69 630 \$ (2011 : 65 693 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est composé des soldes de fonds représentant les actifs nets. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant ses budgets annuels et en surveillant les résultats ainsi qu'en établissant le montant de la cotisation professionnelle à un niveau permettant de faire face à ses obligations. L'Ordre n'est soumis à aucune règle extérieure en ce qui concerne la gestion de son capital.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrats pour la location d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

L'EXERCICE PRENANT FIN EN	\$
2013	35 750
2014	20 300
2015	10 850
2016	7 700
2017	7 700
	82 300

9. ENGAGEMENT

Au cours de l'exercice, l'Ordre s'est engagé par résolution de son conseil d'administration à investir une somme totale de 350 000 \$ dans le développement de programmes de formation qui seront offerts en ligne aux membres de l'Ordre. Environ 100 000 \$ seront engagés annuellement sur les trois prochains exercices à ce titre.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur certains placements incluant ses dépôts.

Les dépôts investis auprès de La Capitale, assurances générales représentent 38 % du total des placements. Ces dépôts sont liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les soldes en dépôts auprès de l'institution financière de l'Ordre, autres que celles servant aux opérations courantes, représentent 21 % du total des placements.

Les placements investis en obligations gouvernementales représentent 14 % du total des placements et 54 % du total des obligations. Leurs cotes de crédit, telles qu'établies par les agences de notation, varient de A à AA.

Les obligations municipales, pour lesquelles aucune cote de crédit n'est disponible, représentent 12 % du total des placements.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements en obligations dont la totalité porte intérêt à taux fixe et conséquemment une variation dans les taux d'intérêt du marché pourrait entraîner une variation de leur juste valeur.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son encaisse de telle sorte à rencontrer ses obligations au cours de l'exercice.

Juste valeur

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs, des ristournes à recevoir, des créditeurs et du montant dû à l'Office des professions du Québec correspondent à une approximation raisonnable de leurs justes valeurs en raison de la possibilité de réalisation rapide de ces instruments.

11. FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

Au cours de l'exercice, à l'instar de la majorité des ordres professionnels du Québec, l'Ordre a reçu des avis de cotisation de Revenu Québec et a dû verser environ 105 000 \$ en droits, pénalités et intérêts au titre d'ajustement des contributions au Fonds des services de santé pour les années 2007 à 2010. Pour ces années, l'Ordre a appliqué le taux réduit de 2,7 % sur sa masse salariale en tant « qu'employeur déterminé » alors que Revenu Québec est d'avis que l'Ordre aurait dû utiliser le taux général de 4,26 % en tant « qu'employeur public », le tout en vertu de l'article 33 de la Loi sur la régie de l'assurance maladie du Québec. De plus, au 31 décembre 2011, l'Ordre a appliqué le taux réclamé par Revenu Québec soit 4,26 % créant ainsi une contribution additionnelle d'environ 22 000 \$.

Le Conseil interprofessionnel du Québec a fait opposition auprès de Revenu Québec au nom de tous les ordres professionnels concernés, par laquelle il conteste la position du ministère et réclame le remboursement des sommes versées à Revenu Québec y compris celle pour l'année 2011. Pour l'Ordre, le remboursement des droits, pénalités et intérêts, s'il y a lieu, totaliserait environ 127 000 \$.

Les charges présentées à l'état des résultats comprennent les montants additionnels versés au titre de cotisations au Fonds des services de santé.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

TABLEAU DES CHARGES — FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 mars 2012

2012

2011

	Total \$	Total \$
Salaires	1 361 823	1 406 228
Honoraires de présence	257 384	250 933
Charges sociales	233 237	230 816
Frais juridiques	30 486	17 780
Frais d'audit	18 000	15 000
Honoraires professionnels	380 851	374 496
Honoraires des interprètes et conférenciers	—	35 351
Formation	12 415	11 959
Frais de séjour et de déplacements	365 917	394 981
Frais d'expédition	282 488	215 983
Télécommunications	112 055	63 300
Publicité et promotion	305 556	372 566
Imprimerie et photocopies	288 164	360 434
Rapport annuel	20 686	18 599
Fournitures de bureau	61 672	52 497
Documentation	13 123	14 744
Graphisme et photographies	18 995	10 255
Rédaction et traduction	42 736	19 825
Entretien et réparations	35 626	37 819
Entretien d'équipement	50 202	43 341
Assurances	8 505	8 427
Taxes	39 714	35 301
Location de salles et d'équipement	121 834	116 847
Électricité et chauffage	31 872	33 332
Amortissement des immobilisations	79 543	87 076
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	46 794	38 826
Frais financiers	67 632	63 266
Autres charges	12 896	5 386
	4 300 209	4 335 368
Élément inhabituel - Fonds des services de santé	127 000	—
	4 427 209	4 335 368

CRÉDIT

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision

Catherine-Dominique Nantel et Laura Kristof

Conception graphique

Egzakt inc.

ISBN 978-2-922924-23-7

Dépôt légal — Bibliothèque nationale
du Québec, 2012

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

oiiiaq.org

531, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2